

Arrêté no 212 du Conseil général

Séance no 83 du 4 juillet 2022

Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois

- vu le message no 79 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal


Arrête :

1. Un crédit de Fr. 90'000.00 destiné au financement du remplacement de la conduite d'eau de la rue du Petit Pont est accepté.
2. Le financement de cet investissement est prévu par emprunt.
3. Le Conseil communal est compétent pour ratifier le décompte de cet investissement.
4. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 7 juillet 2022 (art. 9 RO).
5. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au Secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 7 juillet 2022

Conseil général Les Bois

Le Président :


Pierre-Alain Frésard

La Secrétaire :


Séverine Bippert